

Décision

Générale

colonial

Décision n° 695/SG/FIN autorisation M. Darar Djibril Bandon, employé des Etablissements Massida à Djibouti, à acquérir un immeuble, sis à Djibouti Quartier 5.

n° 695/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
4 mai 1968

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro
25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Darar Djibril Bandon, employé des Etablissements Massida à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti, sise à Djibouti, quartier 5, lotissement de la Cité, allée de la Cité, maison n° 10, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 694 au nom de la Société Immobilière du Territoire Français des Afars et des Issas.